Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20261112-DC_2026_236-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_236

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/11/2026

Secrétaire de séance : Madame Sophie MARQUANT

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants (dont 3 pouvoir(s)) : 33	L'an deux mille vingt six, le neuf novembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 3 novembre 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI, Monsieur Paul LAPAUSE, Madame Christine HEUDE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Justine DEBRIFFE, Madame Esthercadlie CARBON, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Monsieur Pierrick CHOUAN, Madame Roseline KNEZIC, Monsieur Jean-Louis BAHU, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Madame Marie-Noëlle MORFOISSE, Monsieur Erwann ROUGIER, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Benoît HOUYERE représenté(e) par Madame Sophie MARQUANT , Madame Janine BLUM représenté(e) par Madame Christine HEUDE , Madame Nadège LE FLOCH représenté(e) par Monsieur Jean-Benoît GERBAUD

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20261112-DC_2026_236-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_236

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/11/2026

- Attribution de subventions sportives au titre du "Sport haut niveau individuel" - Année 2026

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°34 du Conseil municipal du 22 novembre 2007 relative à la conclusion d'un contrat annuel de partenariat avec les sportifs de haut niveau licenciés dans des clubs vitréens ;
Vu la délibération n°2026_100 du conseil municipal du 18 mai 2026 relative à l'attribution des subventions aux associations et des subventions sportives pour l'année 2026 ;
Vu l'avis favorable de la commission Sport et loisirs du 05 octobre 2026 ;

Considérant que la Ville de Vitré réserve, dans son budget, une enveloppe intitulée « Sport haut niveau », destinée aux sportifs de haut niveau méritants pour les disciplines individuelles ;

Considérant que, suite aux résultats de la saison sportive 2025-2026, la commission Sport et loisirs propose, suivant les critères établis et sur proposition des clubs sportifs, l'attribution de subventions aux athlètes de haut niveau et à leurs clubs d'affiliation, selon la répartition indiquée ci-dessous :

Sportifs méritants :	Subvention	Club d'affiliation :	Subvention
[redacted]	150 €	Aurore athlétisme	150 €
[redacted]	150 €	Dojo Vitréen	150 €
[redacted]	150 €	RAIV	150 €
[redacted]	150 €	Aurore Tennis de Table	150 €
[redacted]	150 €	Club Vitréen de Natation	150 €
[redacted]	150 €	Tennis Club Vitréen	150 €
[redacted]	150 €	Tennis Club Vitréen	150 €

Considérant que le versement de cette subvention est conditionné à la conclusion d'un contrat de partenariat à conclure entre la Ville, le sportif et le club bénéficiaire ;

Il est proposé au conseil municipal :
- d'approuver les termes des contrats de partenariat à conclure avec chaque sportif de haut niveau méritants et les clubs d'affiliation mentionnés dans la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits contrats ;
- d'autoriser le versement des subventions aux athlètes et aux clubs d'affiliation précités.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de votants : 33
- Nombre de voix pour : 33
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20261112-DC_2026_236-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_236

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LÉONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
12 nov. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

La Secrétaire de séance
Sophie MARQUANT

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Sophie MARQUANT
Adjointe en charge du Commerce et de l'Artisanat
16 nov. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.